Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 056-200059244-20260320-2026_D21-DE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY
COMMUNE D'EVELLYS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 20 mars 2026

Date de convocation : 16 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal d'EVELLYS, les membres du conseil municipal proclamés élus, se sont réunis à Naizin sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L. 2121-10 et suivants du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :
Mme AMIOT-BOTUHA Carole, M. BRACQUEMOND Ludovic, M. CADORET Philippe, M. CADOUDAL Nicolas, M. ETIENNE Jessy, M. FOULON Lionel, Mme GUEHENNEUX Fanny, Mme GUILLEMET Pauline, Mme GUYOT Bernadette, M. JEGOUX Christian, M. LE BOT Jean-Pierre, M. LE CLAINCHE Laurent, Mme LE CLAINCHE Marine, M. LE CLEZIO Régis, M. LE MOIGNIC Gilbert, Mme LE PALMEC Marianne, M. LE SAUCE Eric, Mme LE TUTOUR-CRAHAN Rozenn, M. ONNO Jean-Marc, Mme PHILIPPE Marie, Mme PINET Sandra , M. POCARD Christian, M. POURCHASSE Antoine, Mme ROBIC Fabienne, Mme ROUVRAY Claire, Mme VILLAIN Gaëlle, Mme WIAND Charlotte

Secrétaire de séance : Mme ROBIC Fabienne

nombre de conseillers en exercice	**27**
nombre de présents	27
nombre d'absents	0
nombre de votants	27
procurations	0
Quorum	**14**

****

2026-D21 – Election des maires délégués

Vu le code général des collectivités territoriales ;

M. CADORET Philippe en tant que nouveau maire d'Evellys préside la suite de la séance en vue de l'élection des maires délégués des communes déléguées de NAIZIN, REMUNGOL et MOUSTOIR-REMUNGOL.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Cette élection, conformément, à l'article L 2122-7 a lieu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a la majorité absolue, un 3ème tour de scrutin a lieu et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le bureau de vote comprend toujours les assesseurs et le secrétaire désignés.

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 056-200059244-20260320-2026_D21-DE

Maire délégué de NAIZIN

M. CADORET Philippe propose sa candidature au poste de maire délégué de NAIZIN.

Un vote à bulletins secret est réalisé, le dépouillement donne les résultats suivants :

Premier tour de scrutin

- ✓ Nombre de bulletins : 27
- ✓ Bulletins blancs ou nuls : 1
- ✓ Suffrages exprimés : 26
- ✓ Majorité absolue : 14

A obtenu :

- ➢ M. CADORET Philippe : 26 voix

M. CADORET Philippe, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire délégué de la commune déléguée de NAIZIN, et a été installé.

M. CADORET Philippe a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

Maire délégué de REMUNGOL

M. JEGOUX Christian se porte candidat au poste de maire délégué de REMUNGOL.

Un vote à bulletins secret est réalisé, le dépouillement donne les résultats suivants :

Premier tour de scrutin

- ✓ Nombre de bulletins : 27
- ✓ Bulletins blancs ou nuls : 3
- ✓ Suffrages exprimés : 24
- ✓ Majorité absolue : 14

A obtenu :

- ➢ M. JEGOUX Christian : 24 voix

M. JEGOUX Christian, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire délégué de la commune déléguée de REMUNGOL, et a été installé.

M. JEGOUX Christian a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

Maire délégué de MOUSTOIR-REMUNGOL

M. ONNO Jean-Marc présente sa candidature au poste de maire délégué de MOUSTOIR-REMUNGOL.

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 056-200059244-20260320-2026_D21-DE

Un vote à bulletins secret est réalisé, le dépouillement donne les résultats suivants :

Premier tour de scrutin

- ✓ Nombre de bulletins : 27
- ✓ Bulletins blancs ou nuls : 1
- ✓ Suffrages exprimés : 26
- ✓ Majorité absolue : 14

A obtenu :

- ➢ M. ONNO Jean-Marc : 26 voix

M. ONNO Jean-Marc, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire délégué de la commune déléguée de MOUSTOIR-REMUNGOL, et a été installé.

M. ONNO Jean-Marc a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité
et publication électronique le : 23/03/2026

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance
Fabienne ROBIC

Le Maire,
Philippe CADORET

MAIRIE D'EVELLYS (Morbihan)